

Villers en direct n° 46

Août 2025

Mairie : 04.77.60.50.77 / **Mail** : mairie@villers42.fr / **Site internet** : villersloire.e-monsite.com

INAUGURATIONS

Toute la population est invitée ce samedi 6 septembre à 15 heures à participer à l'inauguration des classes de l'école suite aux travaux d'amélioration de la performance thermique et d'aménagement. Ce sera également l'occasion d'évoquer et d'inaugurer symboliquement les autres travaux d'envergure conduits depuis plusieurs années ayant également bénéficié de co-financements importants de l'Etat, du Département et de la Région dont les représentants seront présents.

Comme à chacune des précédentes inaugurations, votre présence nombreuse est attendue. Elle montrera, notamment aux personnalités représentant les organismes ayant contribué au financement des projets, l'intérêt porté par les Villersois aux réalisations communales et donc l'intérêt qu'il peut y avoir à continuer de soutenir financièrement la commune de Villers. Les aides perçues sont des contributions essentielles à l'évolution de notre commune, au soutien, à son dynamisme et aussi à la maîtrise de la fiscalité.

Vous êtes donc attendus nombreux ce samedi 6 septembre à 15 heures pour participer à cette inauguration.

L'Avenir Musical de Villers animera ce moment de la vie communale.

Un vin d'honneur sera servi à la suite de l'inauguration.

Rendez-vous : à 15h dans la cour de l'école.

Des places assises seront prévues.

En cas d'intempéries : cérémonie et vin d'honneur sous chapiteau ou dans la salle d'animation (places assises à l'abri et à l'ombre).

VIE ASSOCIATIVE

Petit rappel pour la rentrée de septembre, les associations sont à votre disposition pour vous faire essayer gratuitement, diverses activités (équilibre, gym douce, gym dynamique, Pilate, boules, chasse, foot, musique, chant et théâtre...).

Tout pour vous divertir et créer du lien entre tous. Alors inscrivez-vous vite.

GESTES CITOYENS

Il est important de rappeler que chaque déchet déposé hors des containers a un coût pour chaque usager. En effet, le ramassage des déchets entraîne une prestation supplémentaire par des agents de la Communauté de communes.

De même restez vigilant lors du tri sélectif car en effet, tout déchet mal trié est rejeté au titre du recyclage. Ces bacs sont assimilés à du déchet ménager et enfouis ce qui augmente la facture au titre des ordures ménagères et est préjudiciable pour notre environnement.

Manifestations :

Novembre 2025

- **Samedi 22** : messe de la Sainte Cécile organisée par l'AMV à 18h30 à l'Eglise

Décembre 2025

- **Vendredi 12** : Arbre de Noël du Sou des Ecoles à la salle d'animation